

Louis Ferdinand Bonnet
parfait honnête homme et très grand avocat. 1ère partie.



Louis-Ferdinand Bonnet (1760 – 1839)

Louis-Ferdinand Bonnet, avocat, député et conseiller à la Cour de Cassation dans une des périodes parmi les plus troublées de notre Histoire, fut un de nos ancêtres en tout point si remarquable qu'il mérita bien son surnom familial de grand Bonnet.

L'essentiel de l'histoire de cet homme d'exception est tiré d'un ouvrage¹ de Joseph Bonnet datant de 1954 où il retrace sa vie et met en valeur son talent, son esprit, son courage, sa grande probité, son sens élevé de l'honneur et sa réussite sans que cela ait jamais nui en aucune façon à sa nature affable ou à ses affections familiales.

Tout ceci en fit une parfaite incarnation de l'honnête homme de son temps.

¹ L'essentiel de cet ouvrage provient directement de "Temps passé-Jours Présents (Notes de Famille)" Hachette 1900 d'Ernest Denormandie fils de Victorine Bonnet et petit-fils de LF Bonnet.

Origines de la famille de Louis-Ferdinand BONNET

« Un jour, il y a deux ans et plus, je vis entrer dans cette enceinte même un vieillard que je n'étais pas accoutumé d'y rencontrer. Le calme et la douceur étaient empreints sur son visage, la grâce de son sourire, la vivacité de son regard, son front élevé et ses longs cheveux blancs, tout en lui exprimait la majesté de la vieillesse tempérée par un charme infini, Nos anciens l'entouraient avec empressement, tandis qu'il leur souriait ainsi qu'un vieil ami. En un instant, son nom fut sur toutes les bouches : c'était M. Louis-Ferdinand Bonnet, le défenseur de Moreau, titre à jamais attaché à son nom ; il faisait à ses anciens confrères une visite qu'il ne savait pas devoir être la dernière ... »

C'est en ces termes que M. Marc de Haut, avocat à la Cour Royale, évoqua la grande figure de l'avocat Louis-Ferdinand Bonnet, à l'ouverture de la conférence de l'Ordre, le 31 novembre 1840, pour saluer la mémoire du disparu. Le 6 décembre 1839, venait de s'éteindre, à près de quatre-vingts ans, le grand et illustre avocat dont la prodigieuse carrière vouée au barreau et à la magistrature s'ouvrit sous l'ancienne Monarchie, et embrassa les périodes de l'Empire et de la Restauration qui le vit siéger au Parlement, dont il fut vice-président pendant une législature.

Les généalogies de sa famille permettent de remonter jusqu'à la fin du XVI siècle pour retrouver dans les registres de la ville de Mâcon la trace de son ancêtre connu le plus reclus, Joachim Bonnet, né en cette ville en 1598 où il exerçait l'honorable profession de docteur en médecine.

Marié avec une Damoiselle Hugaut, il eut un fils, qui naquit à Mâcon le 3 août 1631 et reçut le nom de Thomas. Thomas Bonnet, établi à Mâcon, exerça comme son père la profession de médecin et il épousa, le 7 janvier 1666, Damoiselle Christine Dessaigne, fille d'un notaire royal.

De cette union naquit, le 22 novembre 1670, un fils, qui fut appelé Pierre. Pierre Bonnet, représentant cette troisième génération, passa son enfance et sa jeunesse à Mâcon mais partit ensuite s'installer dans la principauté indépendante de Monaco. Son rang lui valut d'occuper une charge à la Maison du prince Grimaldi dont la famille, d'origine

italienne, exerçait sa souveraineté sur la principauté depuis le Xe siècle.

Prince Jacques Grimaldi (1689-1751)

Il se maria avec une jeune fille monégasque, Félicité Fiore, le 5 mai 1693, huit enfants furent issus de ce mariage. Félicité Fiore succomba à la naissance de son huitième enfant en 1706. Pierre Bonnet, veuf à trente-six ans, chargé de huit enfants dont l'aîné n'avait pas douze ans, épousa en secondes noces, le 25 septembre 1707, Cattarina Belardi, de Monaco. C'est de ce second mariage que sera issue la branche dont descend Louis-Ferdinand. Pierre Bonnet eut de cette seconde union deux enfants



: Laure-Louise Bonnet, née en 1708, et Jules Bonnet, en 1711, qui sera le père de Louis-Ferdinand.

En 1731, Jules Bonnet, âgé de vingt ans, quitta Monaco et vint s'établir en France. Deux ans après ce départ en France, Pierre Bonnet mourut à Monaco en 1733. En 1738, cinq années après la mort de son père, Laure Bonnet gagna à son tour la France pour rejoindre son frère à Paris.

Jules et Laure Bonnet, après leur retour en France, souhaitèrent recouvrer la nationalité française mais ce n'est qu'en 1758 qu'ils purent adresser une supplique au Roi dans les formes régulières. Par un acte solennel², signé le 20 août 1758, le roi Louis XV leur accorda enfin ce privilège.

Enfance et jeunesse de Louis-Ferdinand BONNET

Jules Bonnet, fixé à Paris depuis son retour d'Italie, avait obtenu une charge de Conseiller du Roi dans le contrôle des vins. Il habite rue de

² L'original de cet acte dressé sur parchemin a été conservé dans les archives de la famille Bonnet.

l'Université, faubourg Saint-Germain. Il se marie le 8 août 1759 avec Elisabeth Berthelin, issue d'une famille de seigneurs terriens fort ancienne, originaire de l'Yonne.

L'union de Jules Bonnet et d'Elisabeth Berthelin voit la naissance d'un fils, Louis-Ferdinand, le 8 juillet 1760. Le 6 septembre 1761, son père est emporté après une courte maladie. Elisabeth, veuve à trente ans, décide alors dans sa détresse de revenir habiter son pays natal, au Mont Saint-Sulpice, près de Seignelay. Elle y retrouve sa famille et ses amis dont l'entourage est un adoucissement à son isolement et à son épreuve. Elle peut se consacrer à l'éducation de ce fils unique sur lequel elle va concentrer toute sa tendresse et sa vigilance.

Louis-Ferdinand passe ainsi au Mont Saint-Sulpice sa première enfance. Il y vit entre prés, vignes et forêts, loin de la ville. Il reçoit du cousin Bernard, parent des Berthelin, les premiers enseignements. Bien vite son vieux maître découvre en lui les dons exceptionnels dont cette jeune nature était douée. Bernard possédait une très belle propriété munie d'une bibliothèque admirable dont Louis-Ferdinand se souvint



toujours. Le jeune Louis-Ferdinand, élève plein de promesses, profita pleinement de ce que lui apporta cet homme instruit et lettré.

Lorsque Louis-Ferdinand eut dix ans *[ci-contre]*, sa mère, sur le conseil de Bernard, décide de revenir habiter Paris pour faire poursuivre à son fils des études pour lesquelles il montrait tant d'aptitudes. Il est placé au Collège Mazarin de grande renommée et où le nombre des élèves admis est limité à soixante. L'organisation des classes est réglée au

commencement de l'année par le Grand Maître et l'enseignement est donné par des ecclésiastiques formant une élite de professeurs. Les

classes vont de la sixième à la rhétorique, puis viennent ensuite les classes de physique, de mathématiques et de logique, désignées sous le nom de « philosophie ».

Les élèves occupent presque tous des chambres particulières. Le réveil a lieu au son du tambour à 5 h. 1/2, et le coucher à 9 heures. Les élèves sont reconduits le soir dans leur chambre et enfermés à clef, pour déjouer les escapades dans les couloirs et les farces d'écolier.

Louis-Ferdinand fait toutes ses classes au Collège Mazarin, et termine ses études par de fortes humanités, en se distinguant particulièrement dans les exercices de vers latins, et aussi les épigrammes grecques. Cet enseignement, conforme à l'épanouissement de ses facultés devait avoir une grande influence sur sa formation et son destin. Louis-Ferdinand Bonnet remporte de nombreux lauriers tant au Collège qu'au Concours général où admis à participer comme élève de rhétorique, il se vit décerner les prix de discours français, de version latine et de version grecque. Ces succès scolaires le placent déjà dans l'élite qui jouera un grand rôle après la tourmente de la Révolution.

Après avoir achevé ses études classiques, Louis-Ferdinand se tourne vers le droit, et s'inscrit à la Faculté de Paris où il suit l'enseignement de maîtres éminents.

Ayant terminé son droit, et promu licencié, Louis-Ferdinand Bonnet choisit, sans hésitation, la carrière du barreau. Il semblait y être prédestiné par des dispositions naturelles : une voix bien timbrée, la justesse dans le ton et l'expression, l'aisance dans les gestes et dans les attitudes. Ces qualités, on les avait déjà remarquées pendant ses années de collège où il n'hésitait pas à se produire sur scène pour déclamer, devant une assistance de parents et d'amis, des morceaux littéraires ou quelque tirade des grands tragiques.

Ses débuts au Barreau.

Il a vingt et un ans lorsqu'il prête serment d'avocat devant le Président de la Première Cour Royale.

Le choix de cette carrière répond vraiment à ses aptitudes. Tout l'y porte : la forme de son esprit nourri de lettres, son sens critique, son

goût de la controverse et un tempérament plein de flamme disposé pour les joutes oratoires. Ajoutons à cela un amour-propre opiniâtre qui l'incline à avoir raison dans les discussions les plus ardues et ne le laisse jamais à court d'arguments.

Il fait ses premières armes à la conférence du stage où se rencontrent les jeunes avocats venant s'exercer à la parole dans des débats judiciaires proposés à leurs discussions. Les succès que Louis-Ferdinand y remporte sont le point de départ de sa renommée. M. Gerbier, très grand avocat³ et Bâtonnier à l'époque, présidait ces réunions tenues à la bibliothèque des avocats. M. Sechat, avocat en renom, raconte, dans ses souvenirs, qu'il assista à un de ces exercices.

«Le Bâtonnier avait mis en discussion une question de droit. Après que plusieurs jeunes avocats eurent divagué et se furent embrouillés dans des développements confus, un jeune confrère qui se tenait dans le fond de la salle demanda la parole : il monta sur une chaise et commença à exposer la question : il posa les principes, en tira les conséquences et, avec une éloquence vibrante et persuasive, fit triompher sa thèse. Gerbier, auprès duquel je me trouvais, me dit : « *Quel est donc ce jeune orateur ? - C'est Louis-Ferdinand Bonnet*, lui répondis-je. - *Eh bien, me dit-il, Bonnet ira loin !* »



Louis-Ferdinand Bonnet est choisi au début de l'année judiciaire de 1786 pour prononcer le discours d'usage qui doit inaugurer la reprise des conférences du Stage. Louis-Ferdinand Bonnet, distingué pour cet honneur parmi beaucoup d'autres, se montre à la hauteur de sa tâche.

Il intitule le sujet de son discours : « les trois âges de l'avocat ». Ce discours ouvre sur la profession d'avocat des vues profondes qui dénotent chez son auteur une maturité qu'il est rare de rencontrer dans la jeunesse. De telles qualités font une grande impression sur l'auditoire : le talent du jeune stagiaire a conquis tous les suffrages et le discours

³ Pierre Gerbier, avocat très brillant fut un modèle pour Louis-Ferdinand qui assistait à ses plaidoiries comme à un enseignement. Ci-dessus son buste au musée du Barreau à Paris.

des Trois Âges restera célèbre dans les annales du Barreau.

En 1787, Louis-Ferdinand Bonnet est inscrit au tableau des avocats : le prétoire lui ouvre grandes ses portes et il peut maintenant plaider. Dans ses souvenirs de plaidoyers, Louis-Ferdinand Bonnet note que l'affaire Kornmann, précédée seulement de quelques essais, va consacrer ses débuts au Barreau.

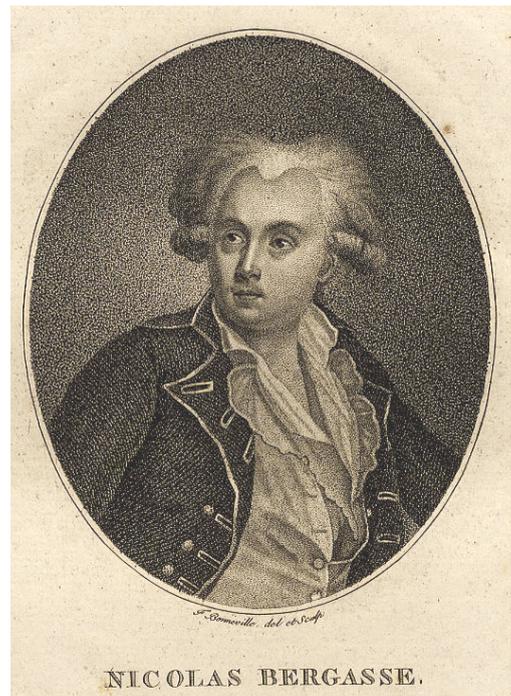


Ce procès met en cause Mme Kornmann, femme d'un banquier d'Alsace qui a porté contre elle, une plainte en adultère. Avant de venir au tribunal, cette affaire, par l'immense intérêt de curiosité qu'elle suscite, passionne l'opinion publique et mêle à cette singulière histoire des personnalités telles que le Prince de Nassau, et surtout Beaumarchais [ci-contre], habitué des salons du Prince.

C'est alors la grande mode des mémoires judiciaires qui enflamment les lecteurs avides de sensation mais vont considérablement envenimer cette affaire :

Nicolas Bergasse, l'avocat et ami de Kornmann, commence avec un mémoire sur une «question d'adultère, de séduction et de diffamation» et publie de nombreux libelles qui tiennent le public en haleine, tandis que de son côté Beaumarchais met son talent dans la rédaction de brillants mémoires.

Louis-Ferdinand Bonnet est alors désigné pour plaider pour Mme Kornmann, les autres avocats de la défense, lui laissant le premier rang de la barre. On estime en effet que, dans une affaire aussi délicate, son jeune âge et son talent disposeront



favorablement le Tribunal qui n'est pas exempt de prévention en raison du bruit fait autour de ce procès.

L'affaire va occuper quinze audiences depuis décembre 1788 jusqu'en avril 1789. Louis-Ferdinand Bonnet s'acquitte de cette tâche difficile avec beaucoup d'art et d'habileté et l'arrêt est sévère pour Mr Kornmann ainsi que pour son avocat Nicolas Bergasse. Ce premier succès dans une affaire aussi importante illustre d'un vif éclat les débuts du jeune avocat.

Pendant la Révolution : survie et mariage clandestin.

La Révolution amène un profond bouleversement dans les institutions françaises. Un peu partout, des municipalités, créées dans le désordre, s'emparent de l'Administration ; des gouverneurs, intendants ou juges se terrent ou s'enfuient.

Le Barreau n'échappe pas ces remous ; les événements, en se précipitant, vont changer la face des choses. Le renouvellement de la magistrature entière, et la suppression des anciens tribunaux, remplacés par d'autres, égaux en pouvoirs et juges d'appel les uns des autres, est



une des premières réformes instituées par l'ordre judiciaire nouveau. Le Barreau va en subir le contrecoup immédiat. Il faut adapter les plaidoiries aux lois nouvelles et tenir compte de l'état d'esprit des nouveaux magistrats. Cependant, tout s'effondre. L'Ordre des avocats, associé depuis tant de siècles à la destinée et la gloire des Parlements, a disparu avec eux. Louis-Ferdinand [ci-contre en 1790] rappelle dans ses souvenirs «ses années d'horrible mémoire,

années de terreur et de folie où les plus distingués citoyens se verront dominés, gouvernés, décimés par ce que la nature avait de plus vil, de plus ignorant et de plus sanguinaire».

A peine quelques années s'étaient écoulées depuis le jour historique du 5 mai 1789, où les Etats Généraux, réunis à Versailles, dans la salle des Menus Plaisirs, avaient salué de leurs acclamations le Roi Louis XVI, venu ouvrir leurs débats. L'autorité royale, si magnifiquement évoquée, n'existe plus. Après la suppression des Parlements et de l'Ordre des avocats, beaucoup d'entre eux resteront unis et persisteront dans l'exercice de leur profession, malgré la répugnance à plaider devant les juridictions nouvelles. Louis-Ferdinand Bonnet fait partie de ceux qui conservent avec une courageuse fidélité les traditions du Barreau, associées à leur attachement à la Monarchie française.

Il fait partie des avocats qui jurent de s'assister fidèlement si l'un deux est choisi pour présenter la défense du Roi et qui conviennent même des termes par lesquels débutera l'exorde : «Citoyens députés, j'apporte à la Convention ma tête et la vérité, elle pourra disposer de ma vie quand elle aura entendu mes paroles.»

Au cours de cette tragique période, les rangs des avocats continuent à s'éclaircir. Avec les jours de la Terreur, la dispersion devient complète.

La Commune de Paris, plus puissante que la Convention, prend deux arrêtés dont la rigueur frappe sans rémission les derniers représentants du Barreau dignes de ce nom qui sont contraints de se retirer.

Le premier arrêté énonce que «quiconque demanderait au Comité Révolutionnaire un certificat de civisme serait arrêté si ce certificat lui était refusé».

Le deuxième décide que «tout citoyen connu pour être défenseur officieux (ainsi étaient désignés les avocats) serait arrêté s'il ne demandait pas ce certificat».

Ces certificats de civisme, exigés pour plaider, les Comités révolutionnaires s'empressent de les refuser et font mettre en prison ceux qui ne les ont pas obtenus.

Le citoyen Louis-Ferdinand Bonnet n'est évidemment pas parmi ceux,

très rares, qui peuvent briguer un tel sauf-conduit. Il se détermine donc à disparaître de la scène en attendant des jours meilleurs. Mais il faut bien vivre : son ami M. Duchâtel, directeur des Domaines, lui procure alors heureusement au mois d'avril 1793, une place d'obscur chef de bureau dans cette Administration. Il n'en demande pas plus.

Il ne se confine pas immédiatement dans une vie recluse ; le moment de se terrer viendra plus tard. En lisant les lettres qu'il écrit à sa mère en mai 1793, on voit à quel point le brillant avocat devenu fonctionnaire se laisse peu abattre par les événements. Il profite de ses loisirs, il voit ses anciens collègues qu'il rencontre dans des dîners en ville, il est reçu dans des maisons amies et il songe même au mariage, malgré les dangers de l'époque.

Cet optimisme lui est sans doute inspiré par une inclination à l'égard d'une toute jeune fille de dix-huit ans, qu'il a rencontrée chez des amis communs.

Celle qui va devenir sa femme s'appelle Adélaïde Aucante [ci-contre]. Elle est la fille d'un ancien Procureur au Parlement, François Aucante. Ce mariage est l'oeuvre de Mme Scribe, mère du futur auteur dramatique. Mme Scribe, fille de M. et Mme Nolleau, est la sœur de Victorine Nolleau, qui a épousé François Aucante. Les familles Nolleau et Aucante sont originaires de Loury et de Neuville-aux-Bois (Loiret). M.



et Mme Aucante habitent à Paris, rue de Cléry, mais passent une partie de l'année à Neuville-aux-Bois⁴. Le mariage de Louis-Ferdinand Bonnet et

⁴ Voir l'histoire complexe de la propriété de la Pichardière à Neuville aux Bois, à travers achats et successions dans la saga tome 3 p.159.

d'Adélaïde Aucante est célébré le 18 Pluviose an II (7 février 1794), en pleine Terreur, dans une chambre ; un prêtre réfractaire⁵, déguisé, vient bénir cette union.

Louis-Ferdinand Bonnet s'installe avec sa femme 58, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnière, dans un modeste appartement. Il vit dans une retraite forcée, car ses idées l'exposent à une dénonciation. On sait combien se multiplient les arrestations pendant les derniers mois de la Terreur ; des centaines de personnes traquées pour leurs opinions et dénoncées comme suspectes sont jetées en prison sur une simple dénonciation.

La loi du 22 Prairial de l'an II (11 juin 1794), voulue par Robespierre, supprime les garanties habituelles, comme l'audition des témoins, et renvoie devant le tribunal révolutionnaire de Fouquier-Tinville, et à l'échafaud pour «crimes contre la patrie», une multitude de gens de toutes classes désignés sur la foi des plus vagues suspicions, dont beaucoup sont de simples vengeances.

Après le 9 Thermidor et l'exécution de Robespierre, sous la pression de l'opinion publique, ce régime odieux est progressivement adouci, des mesures d'apaisement amènent une détente générale, non sans actes de violence suscités par les partis extrêmes.

Après de telles convulsions, le Barreau sort de l'ombre où les événements l'avaient contraint à se terrer. Les avocats qui ont échappés à la tourmente vont se regrouper. Leurs rangs ont été décimés, et peu nombreux sont ceux, de la brillante phalange de l'Ordre ancien qui ont survécu. De ce fait Louis-Ferdinand et son grand ami l'avocat Bellart [*ci-contre*], très demandés de tous côtés, se



⁵ Le prêtre réfractaire qui a célébré le mariage religieux dans toutes ses formes, s'est introduit dans la maison de M. et Mme Aucante, déguisé en marchand d'étoffes. Recourir ainsi à un prêtre non assermenté en pleine Terreur était s'exposer avec certitude à l'échafaud.

déplacent fréquemment pour satisfaire leur clientèle. Souvent, pour aller plaider, il faut se transporter en carriole de Paris à Versailles, à Chartres, à Melun...

Ces voyages sont presque toujours faits en commun. Les avocats adverses, assis au fond d'un cabriolet, ne cessent de se heurter à cause des cahots de la route ! Ceci donne un tour piquant à la véhémence contradiction qu'ils vont, quelques heures plus tard, soutenir l'un contre l'autre, lorsque, arrivés au terme de leur voyage, ils s'affronteront à l'audience.

Louis-Ferdinand Bonnet, dès les premiers mois de cette renaissance du Barreau, adresse sa démission de l'emploi qu'il a exercé à l'Administration des Domaines pendant ces deux années, du mois d'avril 1793 au mois de septembre 1795.

Il écrit le même jour à son ami, M. Duchâtel, une lettre pour lui exprimer ses remerciements où il s'exprime ainsi : « *Je n'oublierai de ma vie, je t'en assure, l'affection avec laquelle tu m'as accueilli, lorsque j'ai réclamé de toi un service important alors pour moi, et les sentiments que tu m'as constamment manifestés depuis.* »

Louis-Ferdinand Bonnet se sent, à juste titre, immensément reconnaissant du service rendu car ce modeste emploi l'a aidé à subvenir à ses besoins et, au moment de la période la plus terrible, lui a permis de vivre effacé dans l'ombre des bureaux de l'Administration. Un tel changement d'existence a offert un contraste saisissant avec sa vie passée, si l'on se rappelle sa carrière commencée avec éclat au Barreau et poursuivie jusqu'aux dernières limites du possible.

L'année 1795 voit naître un premier enfant au foyer de ce ménage heureux. C'est un fils, qui naît le 25 janvier et reçoit au baptême le nom de Jules, en souvenir de son grand-père paternel.

La période du Directoire est une époque intermédiaire de reconstruction. La réforme judiciaire édictée ensuite sous le Consulat rétablit l'ancien ordre judiciaire. En mars 1804 est promulgué le Code Civil, «le Code Napoléon», préparé par des juristes et élaboré par le Conseil d'Etat.

Un nouveau labeur incombe aux hommes de droit : celui d'assimiler la nouvelle législation et le Barreau, qui se souvient des conflits avec l'ancien Parlement, réclame son propre statut pour défendre son indépendance, faire respecter sa dignité et imposer une discipline à ses membres.

Cette organisation, désirée depuis 1800, prend forme avec un décret promulgué en 1810, qui institue les règles que devra faire respecter un Conseil de l'Ordre, présidé par un Bâtonnier élu. Ce début du siècle vit des réformes considérables et le Barreau parisien reprend toute son animation. Louis-Ferdinand Bonnet reçoit à son cabinet une clientèle nombreuse attirée par sa réputation de connaissance du droit et par son talent. Il consacre toute son activité à ses affaires ; quelques grands procès vont mettre en relief son rôle d'avocat et lui valent d'être mis à la tête du Barreau comme Bâtonnier de l'Ordre.

La vie de famille au lendemain de la Révolution.

Dans ce milieu qu'on appelle «la société bourgeoise», la vie de famille suit son rythme habituel et demeure presque sourde aux bruits et rumeurs du dehors.

De nouveaux foyers se fondent, malgré les temps difficiles. Les enfants naissent et grandissent au foyer dans l'atmosphère familiale que rien ne semble troubler. Dans les réceptions intimes où se rencontrent parents et amis, le ton des conversations est enjoué et si parfois, des discussions échauffent les esprits, les propos tenus n'altèrent point la bonne humeur et respectent cette politesse qui demeure le signe de ces mœurs aimables. Aux jours de fêtes et d'anniversaires, les jeunes participent à ces réunions amicales pour dire des poèmes et réciter des couplets composés en famille sur le mode sentimental.

Louis-Ferdinand Bonnet connaît, durant son existence, cette douceur de vivre, en faisant de sa vie la plus large part à ses parents et à ses amis. Lorsqu'à l'apogée de son talent il jouira d'une incontestable renommée, il ne sera sensible aux honneurs que pour en partager la fierté avec ses proches, trouvant en cette satisfaction la meilleure des récompenses. Les agréments de la vie mondaine, où il brille, ne le laissent pas indifférent. Mais il cherchera toujours, dans ses relations

d'amitié, le commerce des gens bien nés dont l'esprit « ancien régime » convient à ses goûts et s'accorde avec ses principes. Dans tous les milieux où on le rencontre, sa gaieté est proverbiale et crée l'ambiance.

Lorsque, après son mariage et les années difficiles, il reprend sa place au Barreau, la vie lui sourit à nouveau. A un ami qui lui rappelait plus tard les deux années pénibles qu'il avait vécues en 1793 et 1794, pendant la grande tourmente, Louis-Ferdinand Bonnet répondit :

« Même ces années n'ont pas altéré mon bonheur. »

A la fin de l'année 1798, un second enfant naît au loyer de M. et Mme Bonnet ; c'est une fille, qui reçoit les noms de Victorine-Louise. Leur troisième enfant, qui naîtra en 1801, sera un fils, qu'on appellera Ferdinand.

Louis-Ferdinand Bonnet aspire à posséder une maison de campagne pour se reposer des durs labeurs de l'année. Son choix se fixe sur cette région de l'Yonne qui est le pays d'origine de sa mère. Il consacre ses premières économies à faire l'acquisition, en novembre 1798, d'une propriété de campagne à Sommeville, sur la commune de Monéteau, à quelque quinze kilomètres du Mont-Saint-Sulpice, où s'était écoulée son enfance.



Sommeville

La maison d'habitation, très simple, comprend un corps de bâtiment

prolongé par deux ailes et se compose d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage. La maison est édifée au milieu d'un jardin planté d'arbres fruitiers et couvert de parterres de fleurs. Les dépendances s'étendent en bois, prairies et terres vignes. Tout ce domaine a un caractère d'agréable campagne ; les promenades d'alentour conduisent vers les rives riantes de l'Yonne qui coule à travers ce pays de l'Auxerrois, sillonné de collines aux pentes douces.

Louis-Ferdinand Bonnet rejoint chaque année sa chère campagne pour prendre ses vacances. Il quitte la capitale seulement au début de septembre, car, à cette époque, l'année judiciaire se prolonge jusqu'à la fin août.

Le voyage n'est pas facile ; il se fait en chaise de poste et on doit coucher en route. C'est une véritable expédition que ce transport des parents, enfants, domestiques et bagages, pour se rendre seulement à cent vingt kilomètres de Paris, trajet qui représente maintenant une heure de chemin de fer ! Mais quelle joie d'aller vivre dans la tranquillité, loin des bruits de ville. Alors, porte close aux affaires ! Si quelque importun attiré par sa réputation cherche à l'approcher pour lui soutirer une consultation, Louis-Ferdinand Bonnet le renvoie avec ces mots : « Je ne suis pas venu faire concurrence aux avocats du pays. Adressez-vous à eux. »

A Sommeville, Louis-Ferdinand Bonnet mène la vie d'un gentilhomme campagnard. Il s'intéresse aux travaux, aux cultures et donne ses ordres à son fidèle jardinier Georges Latraye. La grande affaire sont les vendanges, mais il faut s'occuper aussi de la vente et de la coupe des bois, envisager les travaux destinés à améliorer la propriété, faire ses comptes avec les fermiers, qui ne respectent pas toujours l'arithmétique dans l'évaluation de leurs dépenses.

Toutes ces occupations ne l'empêchent pas d'avoir maison ouverte ; quels défilés d'amis et de parents se succéderont à Sommeville pendant ces deux mois ! Il est courant d'y donner de petites fêtes qui seront pour les jeunes l'occasion de jouer des charades, de monter des drames et des comédies. On se souviendra longtemps de ces spectacles qui se sont déroulés dans une grange transformée en théâtre, devant un

par terre d'amis et de parents, sans oublier quelques habitants du hameau juchés sur les poutres. La jeunesse vient sur cette scène improvisée jouer des pièces, réciter des vers et recueillir les applaudissements accompagnés du tapage et des gros rires des paysans perchés sous le toit qui, à vrai dire, n'entendent pas grand'chose au « beau parler ». Après le spectacle, les invités se dispersent en groupes dans le jardin ; les jeunes organisent des jeux. La gaîté est partout, et particulièrement dans ce coin du salon où quelques personnes font cercle autour de Louis-Ferdinand Bonnet, l'animateur de ces réunions, pour l'entendre narrer avec son esprit et son humour habituels quelques traits piquants dont sa conversation est émaillée.

Pendant ce temps, la maîtresse de maison, soucieuse de ses devoirs, va de groupe en groupe et veille au bien-être de ses hôtes.

Une multitude de parents, habitant la région, sont les familiers des réunions de Sommeville : les Duplessis, les Leclerc, les Berthelin, les Regnault de Beaucaron, sont parmi ceux rencontrés le plus souvent chez M. et Mme Bonnet.

Quant aux cousins Bernard, qui habitaient le château de Héry, près de Seignelay, ils comptent parmi les plus fidèles amis dont les relations continueront d'âge en âge avec la famille Bonnet. L'ancêtre, appelé Gentil Bernard⁶, fut ce poète délicat du XVIII^e siècle qui donna ses premières leçons à Louis-Ferdinand lorsqu'il habitait le Mont Saint-Sulpice pendant sa première jeunesse.

Le fils de «Gentil Bernard», contemporain de Louis-Ferdinand Bonnet, restera le cousin affectionné et l'ami de tous temps.

Autre hôte assidu de la maison de M. et Mme Louis-Ferdinand Bonnet, Eugène Scribe, cousin germain d'Adelaïde Bonnet et futur auteur dramatique participe certainement le plus à leur vie de famille.

Orphelin très jeune de père et de mère, Eugène Scribe eut comme tuteur son cousin Louis-Ferdinand de trente années son aîné; lui et son épouse le traitèrent comme un fils. Son tuteur veilla sur sa formation et lui donna par sa culture des enseignements précieux et propices au

⁶ Surnom qui lui fut donné par son ami Voltaire.



développement de ses dons naturels. Par la suite, le théâtre champêtre de Sommeville eut d'ailleurs la primeur de plusieurs de ses pièces.

Eugène Scribe, jeune.

Ces réunions de famille et d'amis à Sommeville sont une tradition. C'est la raison pour laquelle Louis-Ferdinand Bonnet affectionne spécialement cette propriété de campagne et la retrouve chaque année avec un plaisir renouvelé

pour y accueillir le cortège des amis et des cousins.

Le désir de s'agrandir et d'avoir à Paris une demeure plus conforme à sa situation conduit Louis-Ferdinand Bonnet à faire, au début de l'année 1798, l'achat d'un hôtel particulier, situé rue du Sentier.

Cet hôtel avait appartenu, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, à Charles Guillaume Le Normant d'Etioles, qui n'était autre que le mari de la future Mme de Pompadour et l'aménagement en est somptueux.

De grandes pièces, hautes de plafond, se présentent en enfilades, destinées la réception. Dans le salon de forme ovale, donnant sur un jardin, on peut admirer des plafonds peints par Fragonard, et les dessus des portes ornés de médaillons dus aux pinceaux de Boucher et de Watteau. La salle à manger, faisant suite au salon, est décorée de niches pratiquées dans le mur, abritant de superbes fontaines, oeuvres de Falconet et ciselées avec art, prêtes à faire jaillir l'eau en cascades dans des vasques de marbre.

L'élégant hôtel devient désormais le cadre où s'écoulera pendant plus de la moitié d'un siècle l'existence de la famille Bonnet et se transforme en maison très confortable, garnie du mobilier traditionnel conforme au goût de l'époque.

Le cabinet de l'avocat occupe une aile de l'hôtel communiquant avec

un des corps principaux du bâtiment ayant accès rue du Sentier par une grande porte cochère. C'est devant son bureau, que s'assoient les clients, amis et parents qui, pendant plus de quarante ans, formeront ce défilé de visiteurs venus chercher un conseil ou un appui et qui furent toujours reçus avec l'accueil le plus affable.

Un avocat courageux : le procès du général Moreau.

La plus grande gloire de sa carrière d'avocat, Louis-Ferdinand Bonnet l'acquière le 28 mai 1804. Ce jour-là s'ouvre le procès des conspirateurs royalistes soupçonnés d'avoir manigancé la chute et l'assassinat de Bonaparte. Parmi la liste de ceux-ci figure le nom du général Jean-Victor Moreau *[ci-contre]*, dont les victoires militaires avaient exacerbées la jalousie du tout nouvel empereur, en particuliers sa formidable victoire, en 1800, à Hohenlinden en Autriche. Accepter de défendre le rival détesté du maître du moment présente bien des risques.



Le général Moreau à Hohenlinden.



Plusieurs avocats se sont dérobes. Louis-Ferdinand Bonnet accepte. Il sait que les juges ont reçu pour consigne de condamner son client à mort. Cependant, six heures durant, il s'applique à maintenir le débat sur le terrain juridique, démontrant avec rigueur qu'aucun témoignage n'accrédite la culpabilité effective de Moreau. Aux interruptions haineuses du procureur, Bonnet réplique par des sorties fulgurantes vantant la bravoure et l'esprit patriotique du général, sans que certaines victoires de la Révolution, voire napoléoniennes, n'eurent été décisives.

Au terme d'un délibéré de 13 heures, le verdict tombe : vingt condamnations à mort sont prononcées, frappant Georges Cadoudal, et dix-neuf autres complices ; cinq autres accusés, dont Moreau, sont condamnés à deux ans de prison ; tous les autres sont acquittés.

Quand Napoléon, qui a suivi le procès jour après jour, apprend la condamnation à deux ans de prison pour Moreau au lieu de la condamnation à mort espérée, sa colère s'abat alors sur Louis-Ferdinand Bonnet dont il envisage la radiation, ou même l'emprisonnement. Cambacérès parvient à l'apaiser, finit par obtenir de Napoléon de revenir sur la mesure d'arrestation envisagée et il est finalement décidé « *qu'on lui substituerait une réprimande vigoureuse, accompagnée de la menace bien prononcée de quelque résolution plus sévère* ».

C'est pourquoi Louis-Ferdinand Bonnet doit comparaître devant le Grand Juge Régnier, plus qu'embarrassé, qui lui adresse d'un ton très grave mais très poli, au nom de S.M. l'Empereur [*ci-contre à l'époque*], une verte semonce pour le passé et une injonction d'être, pour sa propre sûreté, plus circonspect à l'avenir.



Citons un souvenir d'enfance du fils de Louis-Ferdinand Bonnet, Jules, qui, à cette époque, avait neuf

ans. « *J'étais trop jeune en 1804 pour assister, même comme auditeur, au procès du Général Moreau. Je me souviens que le procès paraissait par livraisons, et je les dévorais. Je vois encore le jour où le Grand Juge Régnier convoqua mon père dans son cabinet. Mon père revint ; il était vêtu de son habit de cérémonie ; je lui criai par la fenêtre, comme un jeune imprudent que j'étais : Eh bien ! le Grand Juge t'a-t-il bien grondé ? [...] Il [était] tout trempé de sueur. On le fit coucher, mais il était tellement surexcité qu'il ne pouvait rester étendu et, arpentant sa chambre, il nous racontait vivement tout ce qui s'était passé. »*



Le 24 juin 1804, Cadoudal [*ci-contre, peu avant son exécution*] et onze de ses comparses montent sur l'échafaud, les huit autres condamnés à mort ont été graciés.

Napoléon désire, quant à lui, éloigner maintenant de France ce trop glorieux et encombrant prisonnier et de son côté Moreau souhaite gagner l'Amérique. Sa femme contacte Fouché qui approuve l'idée : la demande d'exil aux Etats-Unis parvient à l'Empereur qui l'accorde avec soulagement. Moreau gagnera l'Espagne et, peu après, les Etats-Unis.

En 1813, Moreau deviendra conseiller du tsar Alexandre 1er [*ci-contre*] et à la bataille de Dresde, alors qu'à ce titre il se tient au milieu de l'État-Major des alliés coalisés, un boulet lui fracasse la jambe et il meurt quelques jours après.

Dix ans plus tard, l'empereur de Russie qui était entré dans Paris, fit demander son plaidoyer à Louis-Ferdinand Bonnet, lui adressa une lettre des plus flatteuses et lui fit remettre un service en argent dont un plat rond, dit "le plat du tsar" dans famille Bonnet où il est toujours . (*à suivre 2ème partie*)

